



Une autre fois <insurance3939@gmail.com>

permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers - Mme Galle-Ville de Cléon**Grisel Florence** <f.grisel@ville-cleon.fr>

Mon, Sep 19, 2016 at 10:31 AM

To: facture facture <insurance3939@gmail.com>

Cc: "Elodie.MALLET@metropole-rouen-normandie.fr" <Elodie.MALLET@metropole-rouen-normandie.fr>, Varnier Valérie <v.varnier@ville-cleon.fr>

Bonjour Madame,

des 2016 la demanderesse a demande l'envoi du courrier par mail

Comme déjà évoqué dans les différentes correspondances et échanges, n'ayant pas remis, la totalité de vos documents dans les délais, **votre demande est à reconstituer complètement avec un nouveau formulaire dûment rempli avec le nombre d'exemplaire attendu.**

-

Ce nouveau dossier dûment rempli et complet (plans, etc...) devra être préparé par vos soins avant de le déposer lors des permanences d'urbanisme qui sont soit le Mercredi matin ou le Jeudi après-midi après prise de rdv (tel : 02 32 96 25 40) qui sont tenues actuellement par Mme Christelle JAMES, remplaçante de Mme Valérie Varnier.

Cordialement.

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

De : facture facture [mailto:insurance3939@gmail.com]**Envoyé :** samedi 17 septembre 2016 17:21**À :** Grisel Florence**Objet :** Re: permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers - Mme Galle-Ville de Cléon

Bonjour Madame Grisel,

J'espère que vous allez bien

Je pense avoir terminé les parties manquantes du dossier.

J'ai pense qu'il serait preferable que je depose mon dossier plutot que l'envoyer par correspondance, afin d'eviter son retour, au cas ou..

Sauriez vous disponible Mardi le 27 a 15.30?

Cordialement

N. Galle

2016-08-08 10:08 GMT+01:00 facture facture <insurance3939@gmail.com>:

Bjr

Merci a nouveau pour votre mail

Effectivement ce nouveau dossier sera déposé au courant du mois de Septembre

Cdlt

NG

Le lundi 8 août 2016, Grisel Florence <f.grisel@ville-cleon.fr> a écrit :

Madame,

La Métropole et la Ville de Cléon travaillent en étroite collaboration. Les deux services ont toujours été présents pour vous renseigner et vous accompagner au mieux depuis plusieurs mois. Le service instructeur de la Métropole instruit pour le compte de la commune, les actes relatifs à l'occupation des sols.

A défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de 3 mois à compter de la réception, de la lettre du maire notifiant le manque des dites pièces ou du mail par le service instructeur, le service instructeur de la Métropole informe le pétitionnaire par courrier en recommandé avec accusé de réception du rejet tacite de sa demande de permis, via les services de la Ville. La procédure est donc très claire entre les deux collectivités.

Il vous appartenait donc de compléter votre dossier dans les délais demandés définis par la réglementation (demande de pièces complémentaires le 29/03/2016).

Je réitère que le non-respect vous oblige, aujourd'hui, à reconstituer un nouveau dossier complet avec le nombre d'exemplaire suffisant . L'ancien dossier ne pourra pas être utilisé.

Respectueuses salutations.

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

De : facture facture [<mailto:insurance3939@gmail.com>]

Envoyé : lundi 8 août 2016 10:19

À : Grisel Florence

Objet : Re: permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers - Mme Galle-Ville de Cléon

Bonjour

Merci pour votre mail

Je suis confuse par rapport à ce que l'on me demande de produire.

Madame Maillet "Elodie.MALLE@metropole-rouen-normandie.fr", m'a assisté avec les formulaires à remplir...

Il s'est avéré que les éléments supplémentaires devaient être produits, tout en me laissant 3 mois, pour compléter le dossier..

Je devais être plus précis quant à la hauteur et le pignon du développement.

Permettez moi, de faire le nécessaire avec des professionnels cette fois-ci.

Ce développement a fini par devenir un cauchemar. L'entreprise qui a pris la suite des travaux, lorsque les autres, ont empoché l'argent et abandonner, vient d'abandonner également. On a été arnaqué avec les matériaux... entonnement, il a fait valise, sans nous le dire, ni nous avoir laissé les clés.

Depuis une dizaine de jours il nous fait du chantage à ne pas répondre et clarifier sa position..

SVP laissez moi le temps à résoudre ces problèmes, et je respecterais le délai accordé par Madame Maillet.

Je suis perdue, entre votre service et le service du Métropole...Je ne sais plus qui est qui, et qui dois je donner satisfaction.

Cordialement

NG

2016-08-08 10:00 GMT+02:00 Grisel Florence <f.grisel@ville-cleon.fr>:

Bonjour Madame,

Les procédures d'urbanisme sont très rigoureuses. Les délais doivent être respectés. Le non-respect vous oblige à reconstituer un nouveau dossier complet avec le nombre d'exemplaire suffisant. L'ancien dossier ne pourra pas

être utilisé.

La lettre recommandée avec accusé de réception est obligatoire puisqu'elle fait courir les délais des procédures et permet d'assurer juridiquement les notifications .

J'attire votre attention que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction pénale.

Respectueuses salutations.

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

Gale demande correspondance par mail,
preuve a l appui elle reponds sans
tarder ,parfois le meme jour

De : facture facture [[mailto:insurance3939@gmail.com](mailto:mauto:insurance3939@gmail.com)]

Envoyé : vendredi 5 août 2016 18:37

À : Grisel Florence

Objet : Re: permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers - Mme Galle-Ville de Cléon

Bonjour

Mj espere que vous allez bien

Merci pour votre mail

Effectivement on m a fait part des elements manquants tout en me donnant un delai de 3 mois

Des le debut du mois de septembre tous ces elements seront completes et vous seront adresses.

Desolee pour le recommande, je ne suis pas sur place c est pour quoi j ai pas pu le receptionner

Afin de faire des economies en courrier recommande merci de m adresser plutot un mail, comme vous constatez je reponds de suite... Pourtant je suis dn vacance en bords de mer 😊

Bonnes vacances

Cordialement

NR

On Friday, 5 August 2016, Grisel Florence <f.grisel@ville-cleon.fr> wrote:

Bonjour Madame Noushkin GALLE,

Pour faire suite à votre demande de permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers, les documents ci-joints vous ont été envoyés par LR avec AR.

Or, vous pouvez constater sur la copie de l'enveloppe que le pli est avisé et non réclamé. Aussi, l'ensemble des pièces vous est envoyé ce jour en courrier simple pour information.

De plus, votre dossier fait l'objet d'un rejet tacite pour délai de retour de pièces dépassé.

Il vous appartient donc de bien vouloir redéposer une nouvelle demande complète en 7 exemplaires, svp.

Regrettant cette situation,

Respectueuses salutations.

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

